

# Le secteur culturel et les dispositifs d'emploi et d'insertion professionnelle

## A. Etat des lieux :

### Enjeux et problématiques

*Rappel en deux ou trois points-clés des problématiques du secteur ou du thème analysé.*

En 2005, près de 2% de la population exerçait une profession culturelle. Un tiers de ces actifs appartenant aux professions des arts plastiques et métiers d'art, 28 % dans l'audio visuel, 13 % dans les professions littéraires, les professeurs d'art 11 %, les professions d'architecte et de cadres et ou technicien de la documentation et conservation entre 7 et 8 % chacun.

Ces professions culturelles sont particulièrement exercées dans des communes appartenant à des pôles urbains (78 %). Les emplois dans ces professions se caractérisent par une part importante de non salariat (1 actif sur quatre n'est pas salarié) et du haut niveau de diplôme des personnes qui les occupent. Ainsi 30 % des actifs travaillent à leur compte (plasticiens, auteurs littéraires, architectes, stylistes, photographes...) et 70 % sont salariés (artistes et techniciens du spectacle, professeur d'art, agents de la documentation et de la conservation).

Au titre de ces métiers la précarité de l'emploi est plus marquée : 1 salarié sur 3 exerce sa profession dans le cadre d'un contrat à durée déterminée contre 13 % dans le reste de l'économie. Le recours à l'intermittence s'étant généralisé, les contrats courts CDD dit d'usage sont mobilisés pour la réalisation de projets artistiques ponctuels.

L'enquête nationale du ministère de la Culture conduite en 2005, indique que ce secteur est un :

- *Secteur d'hommes* : la part des hommes parmi les actifs est très légèrement supérieure à celle observée sur l'ensemble de la population active occupée. Certains métiers sont occupés par une majorité d'hommes (architectes, photographes, métiers d'art), d'autres métiers par une majorité de femmes (cadres et techniciens de la documentation et

conservation)

- *Secteur jeune* : 52 % ont moins de 40 ans (artistes du spectacle, styliste et décorateur)
- *Secteur de diplômés* : le niveau d'études générales est plus élevé que la moyenne : 55% ont un niveau supérieur ou égal à bac +2 (apparition de nombreuses formations dans le montage de projets culturels et de DESS/master)
- *Secteur avec une forte concentration géographique en Ile de France* : 43% de professions littéraires, audiovisuel/spectacle
- *Secteur dans lequel près d'un actif sur 3 n'est pas salarié* : 30% des actifs travaillent à leur compte
- *Secteur précaire* : CDD (deux fois plus nombreux que dans le reste de la population active), emplois à temps partiel, situation de sous-emploi, exercice au moins d'une activité professionnelle secondaire à côté de l'activité déclarée comme principale.

**L'étude Régionale conduite en 2009, par la DRAC et l'Insee confirme le poids de l'agglomération strasbourgeoise. Sur les 3 200 établissements culturels en Alsace, 1 550 sont implantés à Strasbourg (soit près de 50 %), 50 % d'entre eux (660 sur 1300) emploient 70 % des salariés. Le non salariat dans ces métiers représente 36 % des actifs.**

- **12 100 personnes en Alsace dont 8500 à Strasbourg exercent une profession culturelle parmi eux 40 % exerçaient dans une structure culturelle. Sur cette même période l'emploi dans ces métiers a progressé de 23 % en 6 ans** plus particulièrement pour les non salariés + 45 % et de 13 % pour les salariés. A titre d'exemple le nombre de graphistes et de plasticiens a triplé.
- **Le taux de croissance en manière de création d'établissement est de 12 % par an** (contre 10 % pour les autres secteurs). 50 % de ces établissements ont été créés après 2000.
- On note également **une croissance significative de + 30 % en 6 ans de l'emploi culturel au sein des autres secteurs économiques** tel que les designers dans la branche industrie.
- **25 % des emplois relèvent du secteur public**, la presse étant le 1<sup>er</sup> employeur. 4% des établissements employeurs compte plus de 10 salariés 4%. Les associations sont particulièrement bien représentées 900 sur Strasbourg. Les établissements culturels relevant du spectacle vivant et des activités artistiques représentant 40 % de ce secteur.

- Le niveau de formation des personnes exerçant dans ces métiers est particulièrement élevé **55 % ont des diplômes universitaires**, contre 5 % sans diplôme alors que dans d'autres secteurs il atteint 13 %.
- **¼ de ces emplois sont exercés à temps plein, 2 emplois sur 3 représentent 500 heures par mois** en conséquence le multi salariat est fréquent.
- **La question de la stabilité de l'emploi varie en fonction des métiers** et l'exercice d'une activité professionnelle secondaire à côté de l'activité principale au titre de professions culturelles est particulièrement développé. (cf. annexe 1)
- **Les artistes et techniciens du spectacle sont pour 92% des bénéficiaires du régime de l'intermittence** parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi du secteur culturel.
- **La population indemnisée en 2007 en Alsace était de 1 021 personnes** soit 545 au titre de l'annexe 8 et 476 de l'annexe 10 : 476
- **Le bassin de Strasbourg compte 1 441 demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi dans un métier de la culture (famille rome 21)**, parmi lesquels 816 sont intermittents du spectacle
- Le territoire strasbourgeois compte un nombre important de **bénéficiaires des minimas sociaux qui déclarent développer des projets dans le domaine artistique ou culturel**. Au titre des travaux de la Commission Locale d'Insertion, on estime qu'ils représentent près de 170 personnes au titre de l'accueil assuré par l'OGACA. Cette population est plus largement évaluée à **près de 350 personnes par an**.

## Les acteurs concernés

*Liste et rapide description des acteurs concernés, entreprises, institutions culturelles, associations, personnalités, réseaux...*

- Direction Régionale Action Culturelle Alsace  
Palais du Rhin  
2, place de la République  
67082 Strasbourg Cedex  
Tél. 33 3 88 15 57 52 Fax 33 3 88 75 60 95  
<http://www.alsace.culture.gouv.fr>
  
- Ogaca, agence conseil auprès des entreprises culturelles  
Contact Luc JAMBOIS  
8 Boulevard de Nancy 67000 Strasbourg  
☎ : 03 88 76 24 10 Fax : 03 88 76 24 15 Mél : [ogaca@ogaca.org](mailto:ogaca@ogaca.org)
  
- Artenréel Coopérative d'activités et d'emploi  
Contact Stéphane BOSSUET  
21, route du Neuhof 67100 Strasbourg  
☎ : 03 88 44 50 99 Fax : 03 88 44 42 26  
[direction@artenreel.com](mailto:direction@artenreel.com)  
<http://www.artenreel.com>
  
- Pôle emploi « l'équipe Culture »  
Pôle Emploi Pont Mathis  
4 rue Gustave Adolphe Hirn  
67084 Strasbourg  
☎ 03.88.14.19.58. Fax 03.88.14.19.59
  
- Artefact  
15, Rue Hohwald  
67000 Strasbourg

☎ 03 88 23 05 35

- Agence culturelle d'Alsace

1, Espace Gilbert Estève

67600 Sélestat

☎ 03 88 58 87 58

- Scuiop

1 place d'Athènes

67045 Strasbourg

☎ 03 88 41 42 40

- La frema

- Le syndicat potentiel (collectifs d'artistes plasticiens)

13 rue des couples 67000 Strasbourg

☎ 03 88 37 08 72

- Tôt ou tard

5 place Arnold 67000 Strasbourg

☎ 03 88 13 43 30

- La maison de l'image

31 Rue Kageneck 67000 Strasbourg

☎ 03 88 23 86 50

Arts visuels

- *OKUP,*

- *CEEAC,*

7, rue de l'Abreuvoir

F-67 000 Strasbourg

FRANCE

☎ : (+33) 03-88-25-69-70

fax : (+33) 03-88-35-59-77

adresse internet : **ceaac.org**

adresse e-mail générale : **info@ceaac.org**

Lieux et des jeunes compagnies remplissant une fonction de laboratoire :

- La Semencerie,

42 rue du ban de la roche

67000 Strasbourg

- le Molodoï,

19 rue du ban de la roche

67000 Strasbourg

☎ : 03 88 14 08 67; Fax : 03 88 22 24 37

- les Bâisseurs d'Instants/Maquis' Arts.

rue du Maquis,

Quartier Neudorf-Museau à Strasbourg

A souligner également l'importance de l'accompagnement qu'assure la presse culturelle (presse magazine et web), notamment à travers Novo, Zut, Plan Neuf (et dans une moindre mesure la lettre d'information culturelle – culture info), du point de vue notamment du relais, de la prescription et de la diffusion de l'information auprès du grand public. Les municipalités complètent le rôle joué par la presse culturelle, et complète ce schéma. L'ensemble de ces opérateurs représente les chaînons ce qu'on pourrait appeler un milieu, une filière, un écosystème.

## **Contexte régional, national et international relatif aux mesures à l'emploi et à l'insertion**

*Partenaires, réseaux, collaborations et comparaisons.*

### **Des mesures d'aide à l'emploi encore globalement inadaptées aux exigences du secteur**

Courant 2009 le gouvernement a mis en place cinq nouvelles mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion au profit des jeunes actifs. Ces mesures concernent l'apprentissage, les contrats d'insertion et de professionnalisation, l'embauche de stagiaires. Ainsi le Contrat d'Initiative Emploi (CIE) est renforcé de 500 000 CIE supplémentaires s'adressant aux jeunes de moins de 26 ans ainsi que le contrat de professionnalisation.

Ces mesures complètent les autres dispositifs favorisant l'accès à l'emploi tels que le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) qui est renforcé par un CAE passerelle pour les 16 à 25 ans et le contrat d'avenir (CA) facilitant le retour à l'emploi. Ces dispositifs s'accompagnent d'un plan de relance dédié aux emplois culturels indiquant un effort de 10 000 contrats aidés en 2009.

Sur le bassin de Strasbourg au 09/09, l'équipe culture du pôle emploi indique que **42 contrats aidés sur 738 émanent du secteur culturel sur le bassin de Strasbourg** auquel se rajoutent plus de 40 emplois culturels relevant des mairies et autres théâtres. A l'échelle régionale au 07/2009, 16 Aides Régionales aux Emplois Associatifs (AREA) ont été accordées, 10 relevaient de Strasbourg. Le réseau culture et spectacles du Pôle Emploi indique que les offres d'emploi visibles dans ce secteur sont peu nombreuses, à contrario le marché caché est important l'accès direct aux offres est en conséquence faible et à contrario le marché caché est important.

**Sur ce champ, l'expérimentation d'une CAE (Coopérative d'activités et d'emploi) à thématique artistique « Artenréel » a bousculé les pratiques.** Depuis 4 ans elle propose une démarche innovante « d'entrepreneur salarié » pour faire face aux enjeux de l'emploi culturel et plus globalement de l'économie de la création.

## **B. Diagnostic : Forces, faiblesses, opportunités, risques**

### **Un état de sous-développement des réseaux et du rayonnement européen et international**

Aujourd'hui, un nombre non négligeable d'artistes font le choix de partir pour des villes comme Berlin, Bruxelles, Paris, Marseille, voire Lyon. Une situation qui rend inopportun le choix de développer des projets économiques : commerce d'art contemporain. Des vides (poches anaérobiques) se forment entre secteur non marchand et secteur marchand, éléments qu'on peut noter si l'on est attentif à l'absence de « galeries jeune création » strasbourgeoise sur la foire d'art contemporain « St 'Art » par exemple.

Les tensions (difficulté, compte tenu des situations de fragilité économique, de penser le développement des structures,...) dans lesquelles se trouvent les structures les empêchent de construire des partenariats durables. La priorité étant bien souvent à la survie, plus qu'aux projets et échanges internationaux à construire. Rares sont les structures, collectifs à avoir pu construire des partenariats au niveau européen et international, et ce en dépit de la situation géographique extrêmement favorable dans laquelle pourtant nous nous trouvons à Strasbourg. Cette capacité à rayonner constitue pourtant un élément primordial de l'attractivité et de l'image de dynamisme culturel que peut véhiculer la ville et la région.

### **Les collectivités des acteurs essentiels**

La déconcentration de l'offre d'emploi sur les grandes villes et les effets des dynamiques d'investissements font des différentes collectivités des acteurs essentiels sur les questions de l'emploi, d'insertion et de formation dans ce secteur. La situation de l'artiste est difficile à envisager en-dehors d'une grande agglomération qui offre, en dépit d'une concurrence exacerbée, de nombreuses opportunités d'emploi et d'activités. A ce titre, on constate **une surreprésentation des prétendants aux professions artistiques et culturelles dans les grandes agglomérations** exerçant un effet d'attractivité du fait de la présence d'écoles d'art,

d'universités (UFR Arts Plastiques, formations diplômant de niveau licence à Bac + 5), et de nombreux lieux de diffusion,....

### **Les métiers culturels ne cessent d'augmenter**

**Ils ne font pas partie des métiers en tension.** La demande est plus importante que l'offre et les formations supérieures et spécialisées dans le champ culturel n'ont de cesse d'augmenter, Néanmoins, les étudiants **multiplient les diplômes avant de se lancer sur le marché du travail** (management, culture, développement local ...) **et l'emploi reste caractérisé par le problème des contrats de travail courts et le turn-over des salariés.**

### **Des mesures en faveur du développement à revisiter**

Une absence d'infrastructures et d'équipements permettant des transitions douces entre temps de formation, création et diffusion (lieux de production et de création). La culture étant à considérer comme un élément moteur du développement territorial.

## **Annexe 1**

### **La question de la stabilité de l'emploi varie en fonction des métiers**

Les emplois sont ainsi stables et en *CDI pour les métiers d'artisanat d'art* (spécialisation dans la fabrication d'instruments de musique, notamment la facture d'orgues, également la bijouterie et poterie). Les architectes ont des emplois salariés plus stables que dans la plupart des activités culturelles ou dans l'ensemble de l'économie alsacienne ; les trois quarts des postes de travail correspondent à un CDI ; seul un salarié sur dix est multi actif ou a connu une période de chômage dans l'année.

*La presse se caractérise par l'emploi salarié*, comparable aux autres secteurs industriels. 8 postes de travail sur 10 correspondent à un CDI.

*Les musiciens ne représentent qu'un quart des demandeurs d'emploi en Alsace* alors que pour la moyenne des régions françaises, ils représentent le tiers des demandeurs d'emploi du spectacle. Une forte multi activité artistique (interprétation, composition.....) et de la polyvalence (techniques du son, enseignement, management, ...) caractérisent leur profession; pour perdurer il faut pouvoir diversifier ses activités et être mobile en terme d'emploi et d'activité. Le volume annuel moyen de travail a été divisé par deux (en 1987, un musicien intermittent travaillait en moyenne 74 jours dans l'année, en 2004 35 jours).

*60% des postes de travail dans le cinéma ont une durée inférieure à 500 heures, le tiers des salariés est multi actif et 13 % des emplois sont occupés par des personnes ne résidant pas en Alsace.*, la part des postes en CDI est faible (37%) mais plus importante que dans l'audiovisuel et le spectacle vivant.

*Les artistes plasticiens sont près de 10 % à vivre exclusivement du fruit direct de leur activité de création*, les autres pratiquant la multi activité et exercent un autre métier de type enseignement, graphisme, montage vidéo.

*L'audiovisuel est marqué par une coexistence d'emplois stables et précaires liés au régime de l'intermittence*, un quart seulement des salariés bénéficient d'un CDI et la moitié des postes ont une durée inférieure à 500 heures ; les salariés ont en moyenne près de deux employeurs, 20%

d'entre eux sont multi actifs et 23 % de salariés ont connu au moins une période de chômage dans l'année.

## **Annexe 2**

### **Publications, ouvrages, sites internet, textes de référence, articles de presse....**

- Culture chiffres octobre 2007 - Enquêtes Emploi de l'Insee <http://www.culture.gouv.fr/deps>
- Circulaire SG-DAI n°2009/001 relative au plan de relance des contrats aidés
- Chiffres pour l'Alsace Insee Alsace janvier 2009 - L'emploi culturel en Alsace